



WORLD BANK GROUP

Directives pour l'attribution d'un financement

Appel à propositions 2019 de la Sexual Violence Research Initiative et du Groupe de la Banque mondiale : concours Development Marketplace pour l'innovation dans la prévention et la lutte contre les violences de genre

(En mémoire de Hannah Graham)

Introduction

Les violences faites aux femmes sont l'un des plus grands défis sociaux, économiques et de développement de notre époque. Au moins une femme sur trois dans le monde est victime de violences de genre, aux conséquences néfastes pour la santé et le développement. Ces violences ont un coût non négligeable : elles empêchent les femmes et les filles qui les subissent d'accéder à l'éducation et aux actifs et de participer pleinement à la vie économique et sociale. Dans certains pays, les dépenses directes ainsi que les pertes de revenu et de productivité dues aux violences exercées par un partenaire peuvent représenter jusqu'à 3,7 % du PIB, soit plus que le budget alloué à l'enseignement primaire dans de nombreux pays¹. La prévention et la lutte contre les violences de genre concernent les organismes multilatéraux et bilatéraux, de même que les gouvernements, les entreprises et les ONG, et font l'objet d'un nombre toujours plus grand d'interventions basées sur des recherches et des données probantes qui permettent d'enrichir l'état des connaissances sur les solutions pour enrayer cet engrenage délétère. Seule la mobilisation de l'énergie créative des nouveaux leaders et défricheurs permettra d'entretenir la dynamique pour enclencher une évolution plus large et durable. Mais cela passe également par la documentation des réussites et des échecs, afin que les ressources limitées allouées à cette cause soient bien investies dans les stratégies les plus efficaces. Soucieux de soutenir cette ambition mondiale, la Sexual Violence Research Initiative (SVRI) et le Groupe de la Banque mondiale organisent ensemble **un appel à propositions pour le financement d'innovations prometteuses visant à prévenir les violences faites aux femmes dans les pays à revenu faible et intermédiaire**².

La SVRI et le Groupe de la Banque mondiale sollicitent des propositions de recherche et d'intervention ou des projets d'activités connexes qui contribueront à prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

¹ Klugman, J., Hanmer, L., Twigg, S., Hasan, T., McCleary-Sills, J., & Santamaria, J. (2014). Voice and Agency: Empowering Women and Girls for Shared Prosperity. Washington, DC : Banque mondiale.

² Pour une liste actualisée des pays à revenu faible et intermédiaire : <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>

Conditions de participation

Les demandes de financement au titre de cet appel à propositions devront émaner d'un institut de recherche, ou d'une organisation reconnue et légalement constitué) avec des capacités existantes de recherche ou de programmation dans le domaine de la violence faite aux femmes sur la base du genre.

Chaque entité pourra déposer au maximum deux dossiers, sachant qu'un seul prix sera attribué pendant la durée de vie du projet récompensé. Les demandes de financement portant sur des travaux conduits au nom d'organismes des Nations Unies ou de la Banque mondiale ne seront pas étudiées. Les lauréats des concours précédents ne seront pas considérés comme des demandeurs principaux.

Toute proposition de projet devra inclure un partenaire originaire d'un pays à revenu faible ou intermédiaire, avec une préférence donnée aux projets menés par des organisations basées dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Les partenariats entre plusieurs organisations sont encouragés, qu'il s'agisse d'une candidature associant localement une ONG et un institut de recherche, d'un rapprochement universitaire Nord-Sud ou d'une collaboration entre une entreprise privée, une ONG ou une université. Le principal objectif de ces partenariats est de raffermir les capacités de recherche de l'agence d'exécution dans la mesure du possible.

Étant donné le nombre de candidatures reçues et le volume limité de fonds disponibles, la qualité des demandes sera déterminante.

Profil des projets soutenus

Tous les projets soumis au titre de cet appel à propositions porteront sur la prévention et la lutte contre les violences de genre dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Cet appel à propositions entend soutenir les types de projets suivants :

- Lancement à titre de projet pilote, adaptation, expérimentation ou renforcement d'interventions nouvelles ou prometteuses, notamment les activités de recherche formative qui contribueront à la conception de mesures de prévention des violences de genre, ou à l'analyse de l'expansion et l'adaptation de projets à impact maximum.
- Projets d'études qualitatives qui explorent l'efficacité et le processus d'élaboration de changement à travers des interventions innovatives de prévention de la violence faite sur la base du genre ou l'acceptabilité, l'impact et le processus de changement dues aux interventions qui soutiennent et assistent les victimes de la violence sur la base du genre.
- « Projets d'intégration » qui mettent à l'épreuve l'inclusion de la prévention de la violence faite sur la base du genre, ou les composantes de la prévention et de la réponse, ou les activités d'une intervention ayant un objectif principal autre que la réduction de la violence basée sur le genre, comme dans d'autres secteurs de

- développement, y compris les projets d'infrastructure à grande échelle.
- Projets de recherche autonomes soit indépendants, soit intégrés à un projet plus vaste qui approfondiront ou soutiendront les mesures de prévention et d'intervention en matière de violence de genre (activités de recherche formative, opérations pilotes et études de faisabilité).
- Chiffrage des interventions prometteuses/efficaces dans le domaine des violences de genre pour évaluer le rapport coût-avantages.
- Ajout d'une nouvelle composante ou d'un nouvel élément à une intervention déjà financée, susceptibles de fournir de nouveaux éléments d'appréciation sur l'efficacité des composantes de l'intervention.
- Analyse secondaire de données existantes qui fournirait une perspicacité nouvelle pour s'attaquer au problème de la violence faite aux femmes de manière plus efficace et durable.
- Études visant à évaluer les effets de propagation et les retombées de l'autonomisation économique des femmes ou de leur participation à la vie politique sur la prévention des violences de genre.
- Recherche sur le rôle du secteur privé dans le domaine de la prévention et des interventions en matière de violence de genre, et les stratégies efficaces qui pourraient être déployées au sein des organisations et des communautés avec lesquelles ils travaillent.

Si les fonds sollicités ont pour objectif l'expansion d'un projet ou des activités de diffusion, la demande doit comporter suffisamment d'informations pour permettre une évaluation scientifique de la qualité de l'étude initiale et être accompagnée d'une description des activités concernées.

Durée des projets

La durée des activités financées au titre de ce concours ne doit pas dépasser 24 mois, étant entendu que le financement couvre la totalité ou la majeure partie du coût des activités spécifiées. Les prix ont en commun l'octroi de financements limités sur une courte période, assortis d'un objectif de résultat précis et mesurable, et portent sur un montant maximum de 100 000 dollars. Toute demande portant sur une somme supérieure à 100 000 dollars ne sera pas prise en considération.

Principes directeurs régissant le concours Development Marketplace pour l'innovation dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes de la SVRI et du Groupe de la Banque mondiale

Les projets financés par la SVRI et le Groupe de la Banque mondiale doivent :

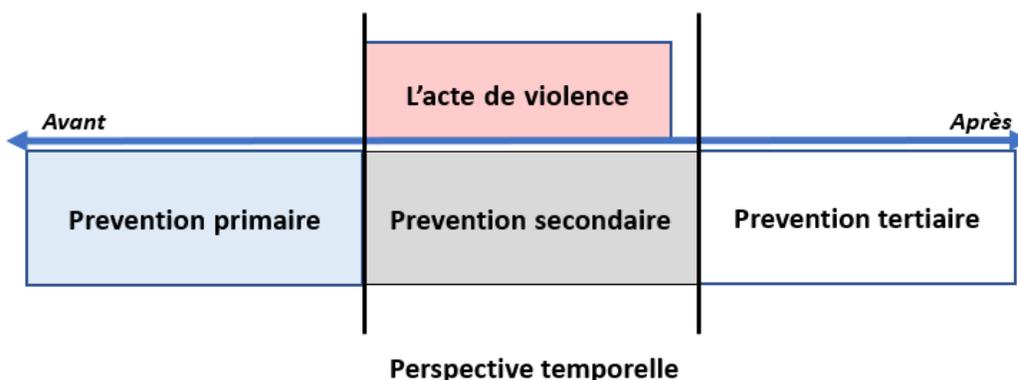
- se conformer aux directives internationales relatives à la sécurité et à l'éthique ;
- porter sur des pays à revenu faible et intermédiaire ;
- être conçus dans le respect des droits humains ;
- relever autant que possible d'une approche transversale et pluridisciplinaire ;
- veiller, lorsque cela est opportun et approprié, à faire participer les populations faisant l'objet des recherches ;
- remettre en question la hiérarchie du genre, source de violences sexistes, afin de promouvoir l'égalité hommes-femmes ;
- orienter l'action publique, les programmes et les services et améliorer l'accès des victimes à des services complets de soins et de soutien.

Types de violences

Les violences faites aux femmes peuvent prendre de multiples formes (la liste n'est pas exhaustive) : violence exercée par un conjoint ou partenaire, le trafic et le harcèlement sexuel, les pratiques préjudiciables comme les mariages précoces forcés, les crimes « d'honneur » et les mutilations génitales faites aux femmes/excision.

Comprendre les trois types de prévention : primaire, secondaire et tertiaire

Le graphique suivant illustre les différents types de prévention. Le présent concours finance des activités de prévention et de lutte contre les violences de genre. La lutte contre ces violences renvoie aux actions de prévention secondaire et tertiaire.



(Source : Formation de l'OMS sur la prévention des violences sexuelles et conjugales : http://www.who.int/violence_injury_prevention/capacitybuilding/courses/intimate_partner_violence/en/)

Conformément à ce cadre, les interventions de **prévention primaire** visent à s'attaquer aux causes ou aux facteurs sous-jacents des violences à l'encontre des femmes, comme les inégalités des sexes, les représentations sociales problématiques du genre et la prévalence d'une « culture de la violence » (ou les comportements normatifs des violences interpersonnelles) afin d'empêcher que ces violences ne se manifestent. Pour en savoir plus sur les recherches de la SVRI sur la prévention primaire :

<http://www.svri.org/primaryprevention.htm>. Les stratégies de prévention primaire doivent être mises en place là où des services aux victimes sont accessibles.

La **prévention secondaire** privilégie les réponses immédiates aux victimes d'un acte violent et s'efforce de leur apporter les services nécessaires pour éviter la répétition de ces violences.

La **prévention tertiaire** renvoie à des programmes qui s'efforcent d'atténuer les conséquences à long terme pour les victimes de violences, y compris sur le plan de la reconstruction et de la réinsertion³.

Eligibilité des pays et organisations candidats (es)

- **Pays à revenu faible et intermédiaire** : toute organisation basée dans un pays à revenu faible et intermédiaire (conformément à la classification établie par la [Banque mondiale](#)) et toute organisation opérant dans ce type de pays sans y être établie et pouvant se prévaloir d'un partenaire d'un pays à revenu faible ou intermédiaire peut déposer un dossier de candidature.
- **Antécédents/expérience** : la priorité sera accordée aux organisations/entreprises ayant des antécédents avérés en termes de recherche et de conception d'interventions de prévention ou de lutte contre les violences faites aux femmes dans les pays à revenu faible et intermédiaire.
- **Financements réservés aux institutions** : les financements ne peuvent être accordés qu'à des institutions et non à des personnes physiques. Sont éligibles les instituts de recherche, les instituts universitaires, et les Organisations Non-Gouvernementales.
- **Nombre de propositions** : une organisation peut soumettre deux propositions au maximum mais ne se verra attribuer qu'un seul financement.

Dépôt des candidatures, examen et évaluation des propositions

Processus de candidature : la SVRI et le Groupe de la Banque mondiale publieront un appel à propositions invitant les entités intéressées à déposer des dossiers de financement. Celles-ci auront pris connaissance des directives précédentes pour apprécier l'éligibilité de leur

³ Organisation mondiale de la santé/London School of Hygiene and Tropical Medicine (2010). Prévenir la violence exercée par des partenaires intimes et la violence sexuelle contre les femmes : intervenir et produire des données. Genève, Organisation mondiale de la santé.

proposition dans le cadre de ce concours.

Toutes les demandes de financement devront être soumises en ligne *via* le système d'attribution du South African Medical Research Council (SAMRC) au plus tard le 13 septembre 2019 à minuit, **South African Standard Time**.

Seuls les dossiers soumis en ligne avant l'heure et la date de clôture seront examinés.

Nous vous recommandons d'envoyer vos dossiers bien avant la date limite. La SVRI, le Groupe de la Banque mondiale, le SAMRC et proposalCENTRAL déclinent toute responsabilité en cas de retard dû à des problèmes de connexion Internet.

Enregistrer votre institution :

Si vous utilisez le système proposalCENTRAL pour la première fois, vous devez créer un compte, en suivant ces étapes :

- se rendre sur <https://proposalcentral.altum.com>
- sélectionner "First Time Users – Register"
- renseigner les informations demandées
- créer votre nom d'utilisateur, votre mot de passe et la question secrète associée à votre compte d'utilisateur
- cliquer sur « SAVE » pour enregistrer
- Un message s'affichera alors sur votre écran confirmant la création de votre compte. Pour des raisons de sécurité, vous recevrez un numéro de confirmation par mail, qui vous sera demandé à votre première connexion.

En cas de difficultés, contacter proposalCENTRAL à l'adresse : pcsupport@altum.com.

Remplir le formulaire en ligne :

- **Graphiques et tableaux :** le formulaire en ligne n'accepte pas les graphiques ni les tableaux. Vous pouvez, le cas échéant, les télécharger en pièce jointe.
- **Curriculum vitae des principaux intervenants :** veuillez fournir les CV de toutes les personnes qui travailleront sur ce projet en utilisant le modèle fourni.
- **Plan de projet :** un plan de projet doit être soumis en même temps que la candidature. Là encore, veuillez utiliser le modèle fourni.
- **Budget :** les candidats doivent fournir un budget pour une période de 24 mois, exprimé en dollars, en remplissant le formulaire en ligne. Ce budget doit présenter les coûts directs définitifs, rubrique par rubrique, ainsi que les coûts administratifs ou indirects. En sont exclus les dépenses d'investissement, le soutien opérationnel, les activités réalisées aux États-Unis et les activités de lobbying.

Les frais généraux ne doivent pas excéder 15 % des dépenses totales et le budget total de la proposition ne doit pas excéder le plafond du financement attribué, frais généraux inclus. **Toute proposition portant sur un montant supérieur aux sommes indiquées sera rejetée dès réception.**

Le budget de chaque poste de dépense doit correspondre à l'ampleur du projet et refléter des charges réelles ou estimées, sans gonflement artificiel.

Veuillez suivre les consignes suivantes pour évaluer les coûts de personnel :

- Personnel (employés) : calculer le taux journalier de chaque employé sur la base de son salaire annuel, avantages sociaux inclus (retraite, aide médicale, etc.) divisé par 260.
- Personnel (consultant) : coût journalier facturé par le consultant à votre institution.

Le budget sera accompagné de notes explicatives. Le formulaire en ligne explique en détail comment présenter le budget et les notes explicatives.

- **Déclaration de capacité** : cette déclaration a pour but de fournir des informations détaillées à la SVRI et au Groupe de la Banque mondiale sur le degré d'expertise/d'expérience en gestion des candidats et leurs capacités à mener à bien le projet.
- **Sauvegardes** : veillez bien à sauvegarder votre travail avant de passer à la page suivante. Pour mémoire, les modifications apportées en mode « impression » ne seront pas sauvegardées.
- **Soumission de la proposition** : tant que vous n'aurez pas reçu de mail de proposalCENTRAL confirmant la soumission de votre proposition, celle-ci sera considérée comme non soumise. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter proposalCENTRAL.
- **Assistance pour les démarches en ligne** : adressez toutes vos questions par mail au service clients de proposalCENTRAL, à : pcsupport@altum.com. Pour toute question additionnelle, contactez le service clients de proposalCENTRAL au 800 875 2562 (appel gratuit pour les États-Unis et le Canada) ou au +1 703 964 5840 (service automatique international).

Examen des propositions : les propositions seront soumises à un processus de sélection rigoureux en plusieurs étapes. À l'expiration du délai de soumission, tous les dossiers seront analysés et examinés par le personnel de la SVRI et du Groupe de la Banque mondiale. Les demandes qui ne satisferont pas aux critères d'éligibilité seront éliminées dès cette première étape (propositions ne correspondant pas au thème choisi, n'émanant pas d'un pays à revenu faible et intermédiaire, dépassant l'échéancier ou le budget fixé, soumises en retard, soumises sans passer par le système de candidature en ligne ou ne respectant pas les conditions

administratives de base).



Le secrétariat de la SVRI et le Groupe de la Banque mondiale établiront ensuite une liste restreinte des dossiers pour examen par le personnel opérationnel régional du Groupe de la Banque mondiale. Sur la base de cette analyse régionale, la SVRI et le Groupe de la Banque mondiale sélectionneront un maximum de 20 propositions considérées comme éligibles et techniquement solides, pour soumission à un panel d'experts externes. Ce panel réunira six experts internationaux aux compétences reconnues dans le domaine des violences de genre ou de la révision de propositions de projets. La participation se fait sur la base du volontariat. Tous les membres devront respecter la politique du concours Development Marketplace de la SVRI et de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts, s'engageant à remplir et à fournir le formulaire de déclaration de conflits d'intérêts. Les conclusions de ce processus d'examen seront communiqués quatre à cinq mois après la réception des propositions.

En savoir plus : http://www.svri.org/sites/default/files/attachments/2017-07-20/SVRI_SB_GrantMechanism_LR.pdf for more information on the award approval process.

Critères pris en compte et notation des propositions : le personnel de la SVRI, le personnel du Groupe de la Banque mondiale et les pairs évaluateurs devront apprécier les propositions sur la base d'un ensemble de critères précis assortis de questions spécifiques. Avant de soumettre leurs demandes de financement, les candidats sont invités à bien tenir compte des éléments résumés dans le tableau suivant.

Critère	Éléments pris en compte par l'évaluateur
Valeur globale	Le projet apportera-t-il de nouveaux éléments factuels sur la prévention et la lutte contre les violences de genre dans les pays à revenu faible et intermédiaire ? S'il s'agit d'une intervention, celle-ci a-t-elle des chances de réussir au vu des qualifications de l'équipe de projet et connaissant l'institution qui héberge le projet ?
Concept et méthodes de la recherche/du projet	Le concept/la méthode sont-ils solides, réalistes et pertinents face aux problématiques étudiées ? L'approche envisagée est-elle adaptée et suffisante pour garantir la concrétisation de l'objectif et des résultats annoncés ? Les éventuelles difficultés sont-elles identifiées et prises en compte par des méthodes alternatives ? Le projet contient-il une proposition complète pour tirer les enseignements des phases de conception et de mise en œuvre ?

Intérêt du projet	<p>Le projet permettra-t-il de renforcer les capacités de recherche, les compétences techniques et les connaissances en matière de violences de genre ? Fera-t-il progresser la théorie sur la prévention et la lutte contre les violences de genre ? Améliorera-t-il les politiques et les pratiques dans ce domaine ? La demande s'appuie-t-elle sur l'état actuel des connaissances ? Remet-elle en cause ou cherche-t-elle à faire évoluer les recherches ou les approches politiques et pratiques actuelles en s'appuyant sur des concepts théoriques, des stratégies, des méthodologies, des instruments ou des interventions réputés solides ? Le cas échéant, le projet définit-il clairement une théorie du changement ? Le projet contribuera-t-il à lever les freins aux progrès dans ce domaine ? Est-il reproductible ? Apporte-t-il un nouvel éclairage sur les interventions du secteur privé ?</p>
Gestionnaire/équipe de projet	<p>La formation et l'expérience du gestionnaire de projet et de l'équipe sont-elles adaptées au projet ou à l'activité ? Le niveau d'expertise et de résultats probants au sein de l'équipe/de l'institution est-il suffisant pour croire au succès de l'initiative ? Le projet associe-t-il un partenaire d'un pays à revenu faible ou intermédiaire ? Le projet relève-t-il d'un partenariat avec plusieurs organisations (ONG ou institut de recherche universitaire local, partenariats universitaires Nord-Sud ou Sud-Sud...) ? Le partenariat de recherche a-t-il pour objectif de renforcer les capacités de recherche ?</p>
Considérations éthiques	<p>Les participants sont-ils correctement protégés contre des risques éventuels liés à la recherche menée ? Le projet sera-t-il mené de manière professionnelle, dans le respect des normes en vigueur et des directives déontologiques incluant, sans s'y limiter : Priorité aux femmes : Principes d'éthique et de sécurité recommandés pour les recherches sur les actes de violence familiale à l'égard des femmes, Département Genre et santé de la femme, Organisation mondiale de la santé, 1999 ; Researching Violence against Women: A Practical Guide for Researchers and Activists. Organisation mondiale de la santé et programme de technologie appropriée en santé (PATH), 2005 ; Ethical and Safety Recommendations for Research on Perpetration of Sexual Violence. Jewkes R, Dartnall E et Sikweyiya Y. SVRI and Medical Research Council South Africa, 2012 ; et Ethical and safety recommendations for intervention research on violence against women. RTI et OMS, 2016.</p>

Budget	Le budget est-il crédible et en accord avec la méthodologie du projet? Tous les tableaux budgétaires sont-ils détaillés et complets ? Démontrent-ils que toutes les activités / composantes sont intégrées au budget? Le récit budgétaire est-il en relation avec les tables budgétaires? Tous les coûts du projet (ressources / biens, etc.) sont-ils budgétés de manière appropriée pour garantir que le projet atteindra ses résultats de la manière la plus rentable?
---------------	---

Sur la base des critères et des questions listés dans le tableau précédent, les évaluateurs apprécieront la qualité de la proposition et en recommanderont ou non le financement.

Calendrier du processus d'examen des demandes de financement

Étapes ou actions	Calendrier
Appel à propositions	8 juillet 2019
Date limite de dépôt des demandes	13 septembre 2019
Examen par le Groupe de la Banque mondiale	14 octobre - 1 novembre 2019
Examen par des experts extérieurs	18 novembre - 10 décembre 2019
Communication des résultats au panel d'experts	Décembre 2019
Notification et acceptation des prix par les lauréats	Janvier-février 2020
Durée des projets individuels	Juin 2020 - mai 2021 (soit 24 mois au maximum)

Liste de vérification (les dossiers incomplets ne seront pas traités)

- Demande en ligne dûment complétée (y compris le budget et les résultats attendus)
- Formulaire d'acceptation du prix Development Marketplace SVRI/Groupe de la Banque mondiale dûment complété et signé
- CV des principaux intervenants (selon le modèle fourni)
- Plan de projet (selon le modèle fourni)
- Références
- Annexes (le cas échéant)

Résumé des modalités

- *Niveau de financement* : 100 000 dollars
- *Période de financement* : les prix sont valables pour une durée maximum de 24 mois

- *Date limite de dépôt des demandes* : 13 septembre 2019
- *Informations supplémentaires* : adresser un e-mail à svri@mrc.ac.za ou vawg@worldbank.org
- *Mode de dépôt des demandes* : les demandes doivent être soumises en ligne ici (sélectionner Sexual Violence Research Initiative et Groupe de la Banque mondiale comme « Award Maker »).
- *Langues* : seules les demandes rédigées en anglais, en français ou en espagnol seront prises en considération.